



GRUPE DE TRAVAIL SORTIE DE MARCHANDISES

PV

19.01.2018

CONVENORS	Dorothy Cardoen (AGD&A) et Jan Robbroeckx (Agoria)
SECRÉTAIRES	Jan Robbroeckx et Dorothy Cardoen
PRÉSENTS	<p>Abram Op de Beeck, Essenscia (BASF) Kathleen Van Craenenbroeck, Analyse de risques & Datamining Bart Keersmaekers, NAVES (CMA CGM) Jamil Soltani, Région Liège – Régie de contrôle Bierset Debby Bogemans, Région Anvers Dennis Verheyen, ASV (Eurochem ANR) Dimitri Annys, CEB (Portmade) Ellen Gielen, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Graco) Eylen Aydemir, Législation douanière Filip Ackermans, Essenscia (Chevron Phillips Chemicals International SA) Fons Uyttendaele, BCA (UPS) Hilde Bruggeman, ASV/NAVES Ilse Eelen, Région Anvers Jack Nuijten, ICC (Loyens & Loeff) Jan Maes, ASV/NAVES (Grimaldi) Gino Roelandt, ASV/NAVES (Hapag-Lloyd) Elke De Jonghe, Essenscia (Vopak) Griet Mahieu, Economic Support AGD&A Jan Van Wesemael, Voka (Alfaport) Jeroen Deflo, AGORIA (Daikin) Jim Styleman, CRNSP (AEB) & Essenscia (STYROLUTION) Johan Smits, ASV/NAVES (BIM) Karl Van Gestel, KBBS (Overseas) Katrien Vanlooocke, Agence pour le Commerce extérieur Kim Van de Perre, ASV/NAVES (MSC) Kristin Van Kesteren-Stefan, Autorité portuaire d'Anvers Jimmy Geninazzi, Essenscia (DOW) Jan Hendrickx, ECB Marc De Keer, AGD&A Marc Staal, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Scania) Natalia Varakina, ARGB (Kantoennatie) Paul Peeters, VEA-CEB (Remant) Peter Tilleman, AWDC Diamond Office Rene Michiels, CEB (DHL) Rudi Lodewijks, Région Hasselt Pieter Duchi, AGORIA (Volvo) Sandrina De Prins, Région Louvain – Vilvorde Sara Ramos, Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann) Sophany Ramaen, secrétariat du Forum National Sophie Verberckmoes, Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann) Steven Michiels, Voka – Flandre occidentale (ICO) Stijn Op de Beeck, Air Cargo Belgium (WFS) Sylvie Groeninck, Fedustria Theo Peeters, VEA-CEB (Exsan) Tony Vanderheijden, ABAS (PSA Antwerp) William Sluys, Région Bruxelles Wouter De Vlieger, Service Automatisation</p>
EXCUSÉS	<p>Annemie Peeters, Autorité portuaire d'Anvers Bart Cieters, Service Automatisation Bart Hebbelinck, CEB (Citrosuco) Diederick Bogaerts, ICC (KPMG) Goedele Boonen, Région Anvers – Contentieux Jean Baeten, FEB Jessy van Aert, Essenscia (EVONIK) Johan Geerts, CRSNP (SA Intris) Johan Peeters, CEB (Herfurth)</p>

	<p>Karen Wittock, VEA-CEB (Remant) Klara Pasgang, Service Automatisation Kristien Cartuyvels, Composante centrale Opérations Jos Poets, Tessenderlo Chemie SA Luc Lammertyn, Fedustria & Voka – Flandre occidentale (Sioen) Marc Wouters, Fédération pétrolière (Total) Olivier Schoenmaeckers, VEA-CEB (CEB) Pascal De Weser, Analyse de risques & Datamining Paul Hermans, AGORIA (Atlas Copco) Rik Uyttersprot, Fevia (Unilever Belgium) Roel Huys, ARGB (Tabaknatie) Serge Bosman, NAVES (S5 North Europe) Stefan Vanrobaeys, Fedustria (Balta Group) Walter Vandenhouste, Finances</p>
--	--

Point 1 à l'ordre du jour : état de la situation à Zaventem

- 31 % des entreprises utilisent BruCloud, ce qui représente 50 % des déclarations d'exportation.
- Un tel pourcentage signifie qu'il faut toujours coupler manuellement 50 % des déclarations d'exportation avec les lettres de transport aérien (LTA), ce qui complique la procédure de confirmation d'exportation.
- Il faut trois jours ouvrables pour établir le couplage avec la confirmation d'exportation dans BruCloud.
- Il n'est pas possible de coupler quelque 10 % des déclarations avec la LTA (peut-être en raison d'une erreur dans le numéro LTA).
- Environ 10 % des déclarations sont également envoyées trop tard au moyen d'IE507 ou de FFM (manifeste de chargement).
- Par conséquent, de nombreux chargeurs rencontrent encore des difficultés pour recevoir la preuve d'exportation.

Point 2 à l'ordre du jour : commentaire sur la preuve alternative en cas de transit (art. 312 de l'AE, alinéa 1^{er}) par M. Johnny Verstraete

- La Commission européenne n'a communiqué aucune autre information à ce sujet.
- Elle a toutefois marqué son intérêt pour la proposition belge actuelle.
- La question sera à nouveau à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission prévue à la fin du mois de janvier 2018. Il est urgent d'obtenir une réponse définitive.
- Abram Op de Beeck souligne la position somme toute stricte et contradictoire des autorités concernant la preuve alternative en cas d'apurement du transit. Le B/L n'est pas accepté comme preuve alternative établissant que les marchandises ont quitté l'Union, mais l'administration adressera bel et bien une notification à l'exportateur s'il ressort d'un B/L qu'il a exporté des marchandises sans avoir introduit de déclaration d'exportation.

Point 3 à l'ordre du jour : sous-groupe de travail Consolidation

- Le Comité de pilotage du Forum National a donné le feu vert pour la création d'un sous-groupe de travail en vue de remédier aux problèmes existants en matière de consolidation. L'un de ces problèmes est lié au fait que le consolidateur dépose une seconde déclaration d'exportation en Belgique ou dans un autre État membre de l'UE.
- Un appel est lancé aux parties directement concernées (transporteurs, chargeurs et autorités douanières) pour participer à ce sous-groupe de travail.
- L'objectif est de constituer un groupe d'une vingtaine de personnes pour s'entretenir régulièrement au sujet des problèmes de consolidation et pour améliorer la procédure de consolidation dans son ensemble.
- **Il est proposé d'organiser une réunion de lancement le vendredi 23 février.**
- **Toute personne qui souhaiterait participer au sous-groupe de travail, peut soumettre sa candidature au secrétariat du Forum National, en envoyant un e-mail à l'adresse : forumda@minfin.fed.be.**

Point 4 à l'ordre du jour : notification de réexportation

- En vertu de l'art. 263 du CDU, une déclaration préalable à la sortie doit être déposée sous l'une des formes suivantes :
 - o une déclaration d'exportation ou de réexportation ;
 - o une notification ;
 - o une déclaration sommaire de sortie (EXS).
- En vertu de l'art. 245 de l'AD, des exceptions à l'art. 263 du CDU sont possibles :
 - o sur la base des marchandises ;
 - o ou sur la base de la situation spécifique.
- L'une de ces exceptions est la dispense de déclaration pour les marchandises placées en dépôt temporaire.
- Ainsi, une notification de réexportation peut être déposée sur la base de l'art. 5 (point 15) du CDU et de l'art. 274 du CDU. Il s'agit concrètement du mini-cuscar pour les conteneurs. Pour les cargaisons fractionnées, en vrac et RORO, la situation n'est toutefois pas vraiment claire. Pour ces marchandises, des déclarations de transit sont établies mais, en cas de problème, il faut alors suivre la lourde procédure de la preuve alternative. L'administration indique que la question est examinée plus en profondeur et qu'une solution serait en préparation.

Point 5 à l'ordre du jour : manuel « Sortie de marchandises »

- À l'instar du groupe de travail Marchandises introduites, le groupe de travail Sortie de marchandises souhaite également publier un manuel reprenant entre autres :
 - o la procédure en matière de réexportation
 - o la législation
 - o l'ECS
 - o la consolidation

- L'objectif est d'établir un manuel en s'inspirant du « Douanehandboek » des autorités douanières néerlandaises.

Point supplémentaire à l'ordre du jour : manifeste d'exportation

- Le manifeste d'exportation électronique est actuellement en phase de test.
- Néanmoins, aucune date n'a encore été fixée pour le passage à la production.
- Le manifeste d'exportation est destiné à l'exportation et au transit.

La présentation de la réunion est reprise en annexe.

État de la situation concernant le Maritime Single Window FAL 3 & 4 (e-mail d'Ilker Ayden)

« D'une part, des compétences ont été transférées au département Méthodes de travail. Nathalie Delestienne est la personne de contact pour toute question éventuelle.

D'autre part, il est vrai qu'il a été décidé d'attendre une clarification du contenu du nouveau règlement relatif au principe Only Once, qui remplacera l'ancienne directive 2010/65 et qui servira de base au MSW et au transfert électronique des FAL 3/4. »

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Faire le point sur le bureau de Zaventem et l'utilisation de BruCloud	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur la preuve alternative en cas de transit	Florence Coulon	Prochaine réunion
Faire le point sur le nouveau projet de consolidation	Jan Robbroeckx	Prochaine réunion
Faire le point sur la procédure d'exportation et de réexportation	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion

La prochaine réunion du groupe de travail Sortie de marchandises est prévue le mardi 24 avril à 10h00.